

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00216 Numéro SIREN : 501 896 484 Nom ou dénomination : 789

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2023 sous le numéro de dépôt 7568

7367

10 JUL. 2023

Cet acte est conforme à l'original
le 08/06/2023

DGHP N° 2050-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

①

BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise : SARL 789

Adresse de l'entreprise : 8-10 RUE DE LA HAIE COQ LOT 151-152 93300 AUBERVILLIERS

Numéro SIRET * 5 0 1 8 9 6 4 8 4 0 0 0 1 8

Néant ☐

Exercice N clos le, 31/12/2022

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH	104 515	AI		104 515	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 441	AS	1 711	729	
	Autres immobilisations corporelles	AT	98 528	AU	77 518	21 010	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	15 440	BI		15 440	
	TOTAL (II)	BJ	220 923	BK	79 229	141 694	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	98 305	BU		98 305	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 085	BW		3 085	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	85 206	BY		85 206	
	Autres créances (3)	BZ	587	CA		587	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	58 016	CG		58 016	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 301	CI		1 301	
	TOTAL (III)	CJ	246 500	CK		246 500	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	467 423	IA	79 229	388 194	

Renvois : (1) Dont droit au bail : 104 515 (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 789		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 000)			DA	3 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	300		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	70 167		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	5 924		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	79 391		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	91 755		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	189 513		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 103		
	Dettes fiscales et sociales			DY	26 100		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	332		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	308 803			
Écarts de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	388 194			
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
			Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
			Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	308 803	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 789				Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	637 390	FB	56 544	FC	693 934
	Production vendue { biens *	FD		FE		FF	
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	637 390	FK	56 544	FL	693 934
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	26
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	693 960
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	464 844
	Variation de stock (marchandises)*					FT	12 354
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	4 890
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	83 715
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	12 891
	Salaires et traitements *					FY	77 223
	Charges sociales (10)					FZ	16 680
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *			GA	9 502
			- dotations aux provisions			GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	3 116
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	685 215
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	8 745	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	574
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	574
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(574)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	8 171	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 789		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 247	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 247	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	(2 247)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	693 960	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	688 036	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	5 924	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	
			— Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A2	A5
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
PENALITES			1 664	Produits exceptionnels		
FRAIS			583			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL 789										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	104 515	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	2 441	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	48 138	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	43 113	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	4 255	LC		LD	3 022	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	97 946	LO		LP	3 022	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	14 943	IU		IV	497		
TOTAL IV						LQ	14 943	LR		LS	497		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	217 404	OH		OJ	3 519
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
				1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	104 515	IX	104 515	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	2 441	ML	2 441	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	48 138	MO	48 138
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	43 113	MR	43 113
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	7 277	MU	7 277
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	100 968	NI	100 968	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations				IO		OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	15 440	2G	15 440		
TOTAL IV				I3		NJ		NK	15 440	2H	15 440		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OK		OL	220 923	OM	220 923

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 789

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>SARL 789</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PI		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 323	QA	388	QB		QC	1 711		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	45 252	QE	2 555	QF		QG	47 807		
	Matériel de transport	QH	19 934	QI	6 195	QJ		QK	26 129		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 217	QM	364	QN		QO	3 581		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	69 727	QV	9 502	QW		QX	79 229		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	69 727	ØP	9 502	ØQ		ØR	79 229		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES						
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissements		M9		N2		N3		N4		N6	
Fonds commercial		RP		RR		RS		RI		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		P6		P7		P8		Q1	
TOTAL I		RW		RY		RZ		SB		SD	
Terrains		Q2		Q4		Q5		Q6		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R2		R3		R4		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R9		S1		S2		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S8		S9		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T5		T6		T7		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U3		U4		U5		U7	
	Matériel de transport	U8		V1		V2		V3		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V8		V9		W1		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W6		W7		W8		X1	
TOTAL II		X2		X4		X5		X6		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III)		NP		NR		NS		NT		NU	
Total général non vendu (NP + NQ + NR)		NW									
			Total général non vendu (NS + NT + NU)	NY			Total général non vendu (NW - NY)	NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 789							Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1	2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A		6B		6C		6D
		6E		6F		6G		6H
		02		03		04		05
		9U		9V		9W		9X
		06		07		08		09
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL 789										Néant ☐ *			
CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	15 440	UV		UW	15 440				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	85 206		85 206						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	200		200						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	387		387						
	Charges constatées d'avance			VS	1 301		1 301						
	TOTAUX			VT	102 535	VU	87 095	VV	15 440				
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B				ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG									
		à plus d'1 an à l'origine		VH	91 755		91 755						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	1 103		1 103						
Personnel et comptes rattachés				8C	12 843		12 843						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	4 311		4 311						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	8 946		8 946							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ										
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	189 513		189 513						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	332		332						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	308 803	VZ	308 803						
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	8 245	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

7 8 9

8-10 RUE DE LA HAIE COQ – 93300 AUBERVILLIERS
SARL AU CAPITAL DE 3 000 € (TROIS MILLE EUROS)
NUMERO D'IMMATRICULATION AU R.C.S.: BOBIGNY 501 896 484

PROCÈS - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08 JUIN 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE HUIT JUIN

Les associés de la société dénommée 7 8 9, société à responsabilité limitée au capital social de 3 000 €, divisé en 100 parts sociales de 30 € chacune, se sont réunis au siège social de la Société, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la Gérance.

Sont présents ou représentés:

Madame LIN Lanyun : 50 parts, numérotées de 01 à 50
Madame LIN Xiaorong : 50 parts, numérotées de 51 à 100

Soit un total de 100 parts présentes ou représentées composant le capital social.

Les associés présents ou représentés étant les seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital social, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et, en conséquence, peut valablement délibérer.

Madame LIN Lanyun préside la séance en qualité de gérante associée.

La présidence dépose sur le bureau:

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé
- le texte des résolutions proposées

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été adressées aux associés non gérants ou mises à leur disposition plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidence rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

ORDRE DU JOUR

L L Y
L X R

7 8 9

8-10 RUE DE LA HAIE COQ – 93300 AUBERVILLIERS
SARL AU CAPITAL DE 3 000 € (TROIS MILLE EUROS)
NUMERO D'IMMATRICULATION AU R.C.S.: BOBIGNY 501 896 484

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Affectation des résultats
- Conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce
- Quitus à la Gérance
- Questions diverses

La Présidence, après avoir donné lecture du rapport de gestion et du rapport spécial, ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion, décide d'approuver les comptes annuels de notre société pour l'exercice écoulé tels qu'ils lui ont été présentés par la gérance.

La présente résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En rappelant que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été respectivement les suivants:

EXERCICE	DIVIDENDE
du 01/01/2019 au 31/12/2019	0 €
du 01/01/2020 au 31/12/2020	0 €
du 01/01/2021 au 31/12/2021	0 €

L'Assemblée Générale décide d'en prendre acte purement et simplement.

La présente résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir remarqué que les comptes annuels font apparaître un BENEFICE net comptable de 5 924,32 €, décide d'approuver la proposition de la gérance en affectant ce résultat de la manière suivante :

- Réserve facultative: 5 924,32 €

La présente résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L L Y L X R

789

8-10 RUE DE LA HAIE COQ – 93300 AUBERVILLIERS
SARL AU CAPITAL DE 3 000 € (TROIS MILLE EUROS)
NUMERO D'IMMATRICULATION AU R.C.S.: BOBIGNY 501 896 484

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération nette d'un montant de 32 549 € qui a été attribuée à Madame LIN Lanyun au titre de l'exercice écoulé, telle qu'elle a été présentée dans le rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

La présente résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité des (autres) associés présents ou représentés, l'intéressé(e) n'ayant pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donnent quitus de sa gestion à la Gérance au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent de se prononcer.

La présente résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la Gérance, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous dépôts et formalités lui incombant au titre de la gérance.

La présente résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

Puis plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés.

SIGNATURES:



林曉榮